La Lettre Régionale de la Délégation Provence-Alpes-Côte d'Azur

Palais de la Bourse - BP 21856-13221 MARSEILLE Cedex 01
T : 04 91 39 56 70 – F : 04 91 39 34 74- E-mail :delegation-paca@fondation-patrimoine.com

Juillet – Décembre 2005/ N°2

SOYONS ACTEURS DE LA SAUVEGARDE DE NOTRE PATRIMOINE !

EDITORIAL

Madame, Monsieur, chers adhérents,

Depuis 2000, avec votre collaboration, votre passion pour le patrimoine et votre soutien financier, nous avons pu restaurer plus de 20 monuments publics dont 14 chapelles.
Depuis 2003, nos moyens progressent. Nous avons obtenu une partie du produit des successions en déshérence que nous pouvons attribuer uniquement au patrimoine public.
Avec les années, notre communication s'améliore ; une campagne d'information a été lancée auprès des mairies de notre région. Actuellement, nous avons contacté plus de 500 communes : notre action est ainsi de plus en plus connue, - et reconnue.
Votre aide nous est toujours précieuse et nous comptons sur vous pour continuer cette belle aventure !

La Déléguée Régionale,
Danielle BELLON

CAMPAGNE DE SOUSCRIPTION ET MECENAT POPULAIRE

Le patrimoine local que défend la Fondation du Patrimoine figure dans les nouvelles priorités des français.
Des enquêtes d'opinion réalisées ces derrières années montrent que près des 70% des Français considèrent « **que la préservation du Patrimoine populaire de proximité est une cause urgente et que c'est l'affaire de tous ».** *(Enquête BVA les Français et la perception du patrimoine sept 1996)*

La Fondation, reconnue d'utilité publique, peut recueillir des dons pour financer un projet dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par une commune ou une association. Les fonds collectés sont reversés au maître d'ouvrage (moins 3% pour frais de gestion).
L'aide à la mobilisation des habitants, par la Fondation du Patrimoine, grâce au Mécénat populaire est un élément de réponse complémentaire pour les collectivités-communes ou intercommunalité- car elle permet notamment :

- de créer un événement local qui aide à la cohésion sociale,
- D'appeler à la responsabilité de chacun, de s'inscrire comme acteur du développement local, durable
- De recueillir des dons en complément des subventions traditionnelles (Europe, Etat, Région, Département…)°

Chapelle Saint-Martin de Méouilles à Saint-André-les-Alpes, Restauration de la toiture financée grâce à une souscription publique©FdP

NOUVELLES DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

--Au 31 juin 2005, 16 labels ont été attribués dont celui octroyé à M. Leouffre pour la rénovation de sa bâtisse située à Dauphin.
-Sauvegarder le patrimoine non protégé, tel est l'objectif de la Communauté de Communes du Moyen Verdon qui a signé une convention avec la Fondation pour aider au développement du Label destiné aux particuliers habitant au sein de cette Communauté de Communes.
-Plusieurs souscriptions ont été ouvertes dans 7 communes du département comme, par exemple, les chapelles de Méouilles à St-André-les Alpes, Saint-Florent à Malijai, la cathédrale de Riez…etc.

***Dauphin** - Bâtisse provençale du XIXe siècle ©FdP*

NOUVELLES DES HAUTES ALPES

Four à pain de Réallon©FdP

- Orcières : la souscription ouverte en décembre 2004 avec la municipalité pour les chapelles des Marches et des Veyers se poursuit. La délégation complète cette récolte de dons par une subvention de 7000 €uros.
Campagne de communication: les 177 communes du département ont été contactées afin d'être informées des aides qu'apporte la Fondation.
- Réallon : la commune a décidé de préserver et valoriser le Four Banal du hameau des Rousses ; elle lance une souscription publique avec la Fondation dans le but de cette réhabilitation.

NOUVELLES DES ALPES MARITIMES

Mas Magagnosc à Pégomas ©FdP

- 6 **Labels** ont été accordés dans le département depuis le début de l'année 2005 dont celui du propriétaire du « Mas Magagnosc » à Pégomas.
- Le **Conseil Général** a renouvelé en 2005 le soutien financier qu'il apporte à la délégation de M. Jacomet.
-La mairie de **Falicon** a décidé de remettre en valeur son lavoir ; elle a pour cela passé une convention de souscription avec la Fondation du Patrimoine pour récolter les fonds nécessaires à cette opération.
- A l'initiative de l'association Ars et Cultura, un concert a été donné par le chœur des « Voix de Nice » le 27 mai au profit de la souscription lancée pour la restauration de la **Villa Tagnati à la Trinité**. A l'issue de la soirée, le montant des entrées recueillies a été reversé au délégué Départemental.

NOUVELLES DU VAR

Chapelle Ste-Philomène Puget-Ville©FdP

- **La Chapelle Sainte Philomène** à Puget-Ville fait l'objet de travaux de restauration : datable de la fin du XIIe siècle, elle est un rare édifice à trois nefs et couverte en terrasse. Avec l'Association des « Amis du Vieux Puget » qui en assure l'animation et la gestion, La Fondation du Patrimoine a lancé une souscription pour lever des fonds. Outre cette souscription, elle apporte une subvention de 21 904 € soit 28% du montant HT des devis.
- La souscription engagée pour la restauration de l'église Ste Marie du Thoronet se poursuit.
- **l'Union Patronale du Var** poursuit son partenariat avec la délégation varoise dans le cadre de son club « Art et Entreprises ». Ce club a pour mission de promouvoir les actions que la fondation défend et de mettre en relation son délégué départemental avec toute entreprise qui peut être intéressée.

NOUVELLES DES BOUCHES-DU-RHONE

Hopital Caroline© FdP

- La Fondation du Patrimoine continue en 2005 d'aider la restauration de l'Hôpital Caroline sur les îles du Frioul, à **Marseille** en apportant une subvention de 5000€ à l'Association Caroline qui œuvre à ce projet. Le chantier 2005 poursuit la consolidation du Pavillon Belzunce, conservé en ruine paysagère.
-En partenariat avec le S.D.A.P et le C.A.U.E des Bouches-du-Rhône, la Fondation du Patrimoine vient de signer une convention avec la mairie de Vauvenargues pour mettre en œuvre une opération de ravalement des façades du centre ancien, situées dans la ZPPAUP. La collectivité apporte 40 % de subventions au propriétaire et celui-ci, grâce au Label de la Fondation pourra défiscaliser la totalité du montant des travaux restant à sa charge, net de subventions.

NOUVELLES DU VAUCLUSE

En ce début d'année, la délégation du Vaucluse a fonctionné au ralenti. Nous avons recherché un nouveau délégué bénévole, M. Gabriel Ourmières, qui prendra ses fonctions au mois d'août.

ON EN PARLE !

« Partenaires publics et souscription, mode d'emploi »

En ce qui concerne les opérations relatives **:-au patrimoine religieux** (églises, temples, synagogues...)
-au patrimoine lié à l'eau (lavoirs, fontaines,…)
-au patrimoine militaire (tours de guet, remparts…)**,**
dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par **une collectivité locale ou une association**, **une souscription devra avoir été lancée localement pour déclencher l'octroi d'une subvention** issue des successions en déshérence.

La délégation peut alors choisir :

-d'attribuer une subvention à partir du moment où la collecte aura atteint 5% du montant des travaux ;
-d'abonder la collecte à part égale (1 euro collecté = 1 euro octroyé) dans la limite des fonds restant à engager.